



CAHIER DES CHARGES
Football Américain

Compétitions nationales
Saisons 2010/2011 – 2011/2012
&
Saisons 2012/2013 – 2013/2014

INTRODUCTION

Le CAHIER DES CHARGES des championnats de France de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division, Junior et Cadet National, définit les critères auxquels doit répondre l'association sportive affiliée pour prétendre accéder ou se maintenir dans cette compétition.

Rappel : pour prétendre accéder ou se maintenir la saison suivante dans un championnat quelle que soit la division, le club devra être à jour de toutes ses obligations financières (cotisations annuelles, inscriptions, sanctions...). L'article 6 du RPC prévoit que « *seuls sont admis à participer à une compétition nationale fédérale les groupements sportifs affiliés à la fédération conformément aux articles 1 et suivants RPGL* ».

Article 1 : Structuration générale de l'association sportive affiliée

A) Organisation de la structure de « l'association sportive affiliée »

- Avoir adopté une comptabilité conforme au plan comptable en vigueur ;
- Avoir communiqué à la fédération avant le 30 septembre une situation comptable au 30 juin (*fournir le bilan et le compte de résultat*) ;
- Avoir communiqué à la fédération avant le 15 juillet un budget prévisionnel pour la saison suivante ;
- Etre représenté par le président ou le porteur d'un mandat ad hoc signé par le président à toutes les réunions de la commission des clubs. La présence du responsable technique du club est souhaitée ;
- Etre représenté par le responsable technique ou le porteur d'un mandat ad hoc signé par le responsable technique ou le président, à toutes les réunions techniques des clubs.

B) Matériel

- Posséder pour tous les joueurs participant à chaque rencontre des casques aux normes CE et de couleur identique ;
- Posséder pour tous les joueurs participant à chaque rencontre un jeu de maillots identiques (un de la couleur du club pour les matchs à domicile et un blanc pour les matchs à l'extérieur) ;
- Remplir les conditions de la Grille de mise en conformité des équipements (*cf. annexe 1*)

C) Infrastructure

- Disposer d'un stade (terrain, bâtiments et abords) conforme au classement fédéral des installations sportives par niveau de compétitions. (*cf. annexe 2.0 et 2.1*) ;
- Disposer d'un terrain tracé conforme à la règle de jeu FFFA (*cf. annexe 2.2*) ;
- Posséder une billetterie numérotée (que les places soient payantes ou non) ou délivrer à chaque spectateur un ticket souche. En cas de problème, il faut effectivement être en capacité de fournir à l'assurance, le nombre de spectateurs qu'il y avait lors de la rencontre.

D) Rappels administratifs pour le bon déroulement d'un match officiel

- Fournir à chaque match 2 arbitres licenciés du club et ayant suivi la formation (*cf RPA FA article 3-1*) ;
- Fournir 3 chaineurs licenciés Football Américain ;
- Prévoir un médecin ou une équipe de premiers secours (*cf RPC FA article 8-2*) ;
- Se conformer au règlement fédéral en terme de nombre de joueurs (*cf RPC FA article 9*) et de temps de jeu (*cf Règles de football américain article 3.2.1 et Annexe*)
- En cas d'absence d'arbitre principal envoyé par la ligue, effectuer la vérification des licences de tous les joueurs participant à la rencontre. La feuille de licenciés issue de l'extranet devra être jointe aux documents de la rencontre qui devront être envoyés à la ligue compétente.
- En cas de présence d'un arbitre principal, lui remettre un chèque des frais d'arbitrage fixés par la ligue, accompagné de la feuille de match pour l'organisateur et les feuilles de licenciés pour les 2 équipes.
- **IMPERATIF** : Les résultats de chaque rencontre doivent être envoyés à la FFFA dans les 2 jours suivant la rencontre. Il est souhaitable également, de faire parvenir chaque mois à la FFFA un classement provisoire du championnat.

Article 2 : Structuration de l'association sportive affiliée pour le championnat de Première Division

CRITERES 2010/2011 - 2011/2012	CRITERES 2012/2013 - 2013/2014									
<p>Le club devra tendre vers les critères de labellisation « Excellence » (cf voir annexe 3)</p> <p>Participation à toutes les rencontres de la saison En cas de manquement : <u>Sanction sportive</u> Forfait simple sur PO : l'impossibilité de participer aux play-offs des deux saisons suivantes Forfait général : rétrogradation en division inférieure la saison suivante</p> <p><u>Sanction financière (1)</u> Forfait simple : amende de 5 000 € (la moitié de la somme perçue sera remise à l'équipe adverse) Forfait général : amende de 10 000 € (Un quart de la somme perçue sera remise à la fédération, un quart au club adverse lésé et la moitié répartie entre les autres équipes de la division).</p> <p><i>(1) Toute amende impayée au cours de la saison sportive qu'elle que soit sa nature, entrainera l'impossibilité pour toutes les sections du club de participer aux Play-offs.</i></p> <p>Eléments sportifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Se conformer au RPC FA, Article 8-2 : le jour de la rencontre ; ♦ Fournir un micro sans fil pour les annonces de l'arbitre principal. <p><u>(2) Sanction :</u> <i>Au-delà de la demi-heure de retard de l'ARC, il sera dans l'obligation d'effectuer la chaîne ou ramasseur de balles durant le match. De plus, ils ne pourront pas figurer sur la feuille des licenciés, lors de cette même rencontre Toute absence constatée au début de la rencontre sera notifiée sur la feuille de match par l'arbitre principal pour action de la commission football américain. Si à l'heure du coup d'envoi prévu, l'ARC n'est pas présent, l'AP est en charge de vérifier si l'arbitre manquant est arrivé 30 minutes après l'heure officielle du coup d'envoi. Pour se faire les équipes ou l'AP prendront un temps mort afin de vérifier la présence ou l'absence de l'arbitre. Si l'absence est toujours constatée l'organisateur ainsi que les responsables de chaque équipe le notifieront sur la feuille de match à la mi-temps.</i></p> <p>Statistiques (cf. annexe 4) Envoyer la feuille de statistiques officielle au plus tard le mardi suivant le jour de la rencontre, et avant 12h, à la FFFA par mail : communication@fffa.org et fffa@fffa.org.</p> <p>Vidéo (cf. annexe 5) L'équipe qui reçoit doit filmer le match et mettre en ligne sur le serveur de la FFFA une copie de la rencontre avant lundi 18h. Les vidéos doivent contenir la totalité du match et être en conformité avec l'annexe 3.</p> <p>En cas de manquement : <u>Sanction financière</u> Si le film n'est pas conforme aux normes, l'association sportive affiliée est passible d'une amende de 150 € par film non reçu ou inutilisable. Ces sommes, qui seront entièrement reversées à l'association sportive affiliée destinataire, sont à régler 15 jours au plus tard après la date de rencontre. Le premier manquement s'accompagnera d'un avertissement en plus de la sanction financière. Au deuxième manquement, l'association sportive affiliée se verra couper l'accès au serveur.</p> <p>Rapport d'entraîneur Envoi au plus tard le jeudi suivant le jour de la rencontre et avant 12 h à la FFFA.</p> <p>Avoir une équipe inscrite en championnat national de football américain dans la catégorie Junior 9 et/ou 11 ou Cadet.</p>	<p>Le club doit remplir la totalité des critères de labellisation « Excellence » (cf voir annexe 3), qui seront contrôlés par la commission de labellisation</p> <p>Participation à toutes les rencontres de la saison Idem</p> <p>Eléments sportifs Idem</p> <p>Statistiques (cf. annexe 4) Idem</p> <p>Vidéo (cf. annexe 5) Idem</p> <p>Rapport d'entraîneur Idem</p> <p>Arbitrage Avoir 2 arbitres régionaux validés et 1 arbitre régional en cours Lorsque le nombre d'ARR est atteint, tant que ces arbitres sont en activité, et même si ils sont au niveau supérieur, cela est conforme au CDC. <u>Sanction sportive</u> Manque d'un, ou plus, arbitre régional, amende d'un montant d'un forfait simple.</p> <p>Avoir une équipe inscrite en championnat national de football américain dans la catégorie Junior, jouant à 11 ou à 9, Cadet et Senior B en régional ou national En cas de manquement : <u>Sanction sportive</u> Manque d'une section, rétrogradation de l'équipe senior en division inférieure la saison suivante</p> <p><u>Sanction financière</u> Forfait de l'équipe Senior B : un quart de la somme perçue sera remise à la fédération et trois quart de la somme perçue sera remise aux autres équipes du championnat de D1. Forfait simple : amende de 800 € Forfait général : amende de 1 600 €</p> <p>Forfait de l'équipe Junior ou Cadet : la moitié de la somme perçue sera remise à la fédération (<i>caisse de mutualisation « Jeunes »</i>) et l'autre moitié de la somme perçue sera remise à l'équipe adverse.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">J11</td> <td style="text-align: center;">Cadet</td> </tr> <tr> <td>Forfait simple amende de :</td> <td style="text-align: center;">400 €</td> <td style="text-align: center;">200 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait général amende de :</td> <td style="text-align: center;">800 €</td> <td style="text-align: center;">400 €</td> </tr> </table>		J11	Cadet	Forfait simple amende de :	400 €	200 €	Forfait général amende de :	800 €	400 €
	J11	Cadet								
Forfait simple amende de :	400 €	200 €								
Forfait général amende de :	800 €	400 €								



<p>En cas de manquement :</p> <p><u>Sanction sportive</u> Pas d'équipe Junior 9 et/ou 11 en championnat national ou forfait pendant les PO ou pas d'équipe Cadet en championnat régional homologué ou en championnat national, rétrogradation de l'équipe senior en division inférieure la saison suivante</p> <p><u>Sanction financière</u> Forfait de l'équipe Junior 9 et/ou 11 ou Cadet : la moitié de la somme perçue sera remise à la fédération (<i>caisse de mutualisation</i> « Jeunes ») et l'autre moitié de la somme perçue sera remise à l'équipe adverse.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 30%; text-align: center;">J9 ou J11</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">Cadet</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Forfait simple amende de :</td> <td style="text-align: center;">400 €</td> <td style="text-align: center;">200 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Forfait général amende de :</td> <td style="text-align: center;">800 €</td> <td style="text-align: center;">400 €</td> <td></td> </tr> </table>		J9 ou J11	Cadet		Forfait simple amende de :	400 €	200 €		Forfait général amende de :	800 €	400 €		
	J9 ou J11	Cadet											
Forfait simple amende de :	400 €	200 €											
Forfait général amende de :	800 €	400 €											

Article 3 : Structuration de l'association sportive affiliée pour le championnat de Deuxième Division

CRITERES 2010/2011 - 2011/2012	CRITERES 2012/2013 - 2013/2014												
<p>Le club devra tendre vers les critères de labellisation « Perfectionnement » (cf voir annexe 3)</p> <p>Participation à toutes les rencontres de la saison En cas de manquement : <u>Sanction sportive</u> Forfait simple sur PO : l'impossibilité de participer aux play-offs des deux saisons suivantes Forfait général : rétrogradation en division inférieure la saison suivante</p> <p><u>Sanction financière (*)</u> Forfait simple : amende de 2 500 € (la moitié de la somme perçue sera remise à l'équipe adverse) Forfait général : amende de 5 000 € (Un quart de la somme perçue sera remise à la fédération, un quart au club adverse lésé et la moitié répartie entre les autres équipes de la division).</p> <p><i>* Toute amende impayée au cours de la saison sportive qu'elle que soit sa nature, entrainera l'impossibilité pour toutes les sections du club de participer aux Play-offs.</i></p> <p>Eléments sportifs ♦ Se conformer au RPC FA, Article 8-2 : le jour de la rencontre.</p> <p><i>(2) Sanction :</i> Au-delà de la demi-heure de retard de l'ARC, il sera dans l'obligation d'effectuer la chaîne ou ramasseur de balles durant le match. De plus, ils ne pourront pas figurer sur la feuille des licenciés, lors de cette même rencontre. Toute absence constatée au début de la rencontre sera notifiée sur la feuille de match par l'arbitre principal pour action de la commission football américain. Si à l'heure du coup d'envoi prévu, l'ARC n'est pas présent, l'AP est en charge de vérifier si l'arbitre manquant est arrivé 30 minutes après l'heure officielle du coup d'envoi. Pour se faire les équipes ou l'AP prendront un temps mort afin de vérifier la présence ou l'absence de l'arbitre. Si l'absence est toujours constatée l'organisateur ainsi que les responsables de chaque équipe le notifieront sur la feuille de match à la mi-temps.</p> <p>Statistiques (cf. annexe 4) Envoyer la feuille de statistiques officielle au plus tard le mercredi suivant le jour de la rencontre, et avant 12h, à la FFFA par mail : communication@fffa.org et fffa@fffa.org.</p> <p>Vidéo (cf. annexe 5) L'équipe qui reçoit doit filmer le match et mettre en ligne sur le serveur de la FFFA une copie de la rencontre avant lundi 18h. Les vidéos doivent contenir la totalité du match et être en conformité avec l'annexe 3.</p>	<p>Le club doit remplir la totalité des critères de labellisation « Perfectionnement » (cf voir annexe 3), qui seront contrôlés par la commission de labellisation</p> <p>Participation à toutes les rencontres de la saison Idem</p> <p>Eléments sportifs Idem</p> <p>Statistiques (cf. annexe 4) Idem</p> <p>Vidéo (cf. annexe 5) Idem</p> <p>Rapport d'entraîneur Idem</p> <p>Arbitrage Avoir 1 arbitre régional validé et 1 arbitre régional en cours. Lorsque le nombre d'ARR est atteint, tant que ces arbitres sont en activité, et même si ils sont au niveau supérieur, cela est conforme au CDC.</p> <p><u>Sanction sportive</u> Manque d'un, ou plus, arbitre régional, amende d'un montant d'un forfait simple.</p> <p>Avoir deux équipes jeunes, junior à 11 ou à 9 et cadet, inscrite en championnat national de football américain</p> <p>En cas de manquement : <u>Sanction sportive</u> Manque d'une section, rétrogradation de l'équipe senior en division inférieure la saison suivante</p> <p><u>Sanction financière</u> Forfait de l'équipe Junior ou Cadet : la moitié de la somme perçue sera remise à la fédération (<i>caisse de mutualisation</i> « Jeunes ») et l'autre moitié de la somme perçue sera remise à l'équipe adverse.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 30%; text-align: center;">J11</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">Cadet</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Forfait simple amende de :</td> <td style="text-align: center;">400 €</td> <td style="text-align: center;">200 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Forfait général amende de :</td> <td style="text-align: center;">800 €</td> <td style="text-align: center;">400 €</td> <td></td> </tr> </table>		J11	Cadet		Forfait simple amende de :	400 €	200 €		Forfait général amende de :	800 €	400 €	
	J11	Cadet											
Forfait simple amende de :	400 €	200 €											
Forfait général amende de :	800 €	400 €											

<p>En cas de manquement :</p> <p><u>Sanction financière</u></p> <p>Si le film n'est pas transmis aux destinataires ou si le film n'est pas conforme aux normes, l'association sportive affiliée est passible d'une amende de 100 € par film non reçu ou inutilisable. Ces sommes, qui seront entièrement reversées à l'association sportive affiliée destinataire, sont à régler 15 jours au plus tard après la date de rencontre. Le premier manquement s'accompagnera d'un avertissement en plus de la sanction financière. Au deuxième manquement, l'association sportive affiliée se verra couper l'accès au serveur.</p> <p>Rapport d'entraîneur</p> <p>Envoi au plus tard le jeudi suivant le jour de la rencontre et avant 12 h à la FFFA.</p> <p>Avoir une équipe inscrite en championnat de football américain dans la catégorie Junior à 9 et/ou 11 national</p> <p>En cas de manquement :</p> <p><u>Sanction sportive</u></p> <p>Pas d'équipe Junior à 9 et/ou 11 en championnat national ou forfait pendant les PO, rétrogradation de l'équipe senior en division inférieure la saison suivante</p> <p><u>Sanction financière</u></p> <p>Forfait de l'équipe Junior 9 et/ou 11 ou Cadet : la moitié de la somme perçue sera remise à la fédération (<i>caisse de mutualisation « Jeunes »</i>) et l'autre moitié de la somme perçue sera remise à l'équipe adverse.</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">J9 ou J11</td> <td style="text-align: center;">Cadet</td> </tr> <tr> <td>Forfait simple amende de :</td> <td style="text-align: center;">400 €</td> <td style="text-align: center;">200 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait général amende de :</td> <td style="text-align: center;">800 €</td> <td style="text-align: center;">400 €</td> </tr> </table>		J9 ou J11	Cadet	Forfait simple amende de :	400 €	200 €	Forfait général amende de :	800 €	400 €	
	J9 ou J11	Cadet								
Forfait simple amende de :	400 €	200 €								
Forfait général amende de :	800 €	400 €								

Article 4 : Structuration de l'association sportive affiliée pour le championnat de Troisième Division

CRITERES 2010/2011 - 2011/2012	CRITERES 2012/2013 - 2013/2014
<p>Le club devra tendre vers les critères de labellisation « Développement » (cf voir annexe 3)</p> <p>Participation à toutes les rencontres de la saison</p> <p>En cas de manquement :</p> <p><u>Sanction sportive</u></p> <p>Forfait simple sur PO : l'impossibilité de participer aux play-offs des deux saisons suivantes</p> <p>Forfait général : rétrogradation en division inférieure la saison suivante</p> <p><u>Sanction financière (*)</u></p> <p>Forfait simple : amende de 500 € (la moitié de la somme perçue sera remise à l'équipe adverse)</p> <p>Forfait général : amende de 1 000 € (Un quart de la somme perçue sera remise à la fédération, un quart au club adverse lésé et la moitié répartie entre les autres équipes de la division).</p> <p><i>* Toute amende impayée au cours de la saison sportive qu'elle que soit sa nature, entrainera l'impossibilité pour toutes les sections du club de participer aux Play-offs.</i></p> <p>Eléments sportifs</p> <p>♦ Se conformer au RPC FA, Article 8-2 : le jour de la rencontre.</p> <p><u>(2) Sanction :</u></p> <p><i>Au-delà de la demi-heure de retard de l'ARC, il sera dans l'obligation d'effectuer la chaîne ou ramasseur de balles durant le match. De plus, ils ne pourront pas figurer sur la feuille des licenciés, lors de cette même rencontre Toute absence constatée au début de la rencontre sera notifiée sur la feuille de match par l'arbitre principal pour action de la commission football américain. Si à l'heure du coup d'envoi prévu,</i></p>	<p>Le club doit remplir la totalité des critères de labellisation « Développement » (cf voir annexe 3), qui seront contrôlés par la commission de labellisation</p> <p>Participation à toutes les rencontres de la saison</p> <p>Idem</p> <p>Eléments sportifs</p> <p>Idem</p> <p>Arbitrage</p> <p>Avoir 1 arbitre régional validé. Lorsque le nombre d'ARR est atteint, tant que ces arbitres sont en activité, et même si ils sont au niveau supérieur, cela est conforme au CDC.</p> <p><u>Sanction sportive</u></p> <p>Amende d'un montant d'un forfait simple.</p> <p>Avoir une équipe jeune inscrite en championnat national de football américain</p> <p>En cas de manquement :</p> <p><u>Sanction sportive</u></p> <p>Pas d'équipe Junior à 9 et/ou à 11 ou cadet en championnat national, rétrogradation de l'équipe senior en division inférieure la saison suivante</p> <p><u>Sanction financière</u></p> <p>Forfait de l'équipe Junior 9 et/ou 11 ou Cadet : la moitié de la somme perçue sera remise à la fédération (<i>caisse de mutualisation « Jeunes »</i>) et l'autre moitié de la somme perçue sera remise à</p>

<p><i>l'ARC n'est pas présent, l'AP est en charge de vérifier si l'arbitre manquant est arrivé 30 minutes après l'heure officielle du coup d'envoi. Pour se faire les équipes ou l'AP prendront un temps mort afin de vérifier la présence ou l'absence de l'arbitre. Si l'absence est toujours constatée l'organisateur ainsi que les responsables de chaque équipe le notifieront sur la feuille de match à la mi-temps.</i></p> <p>Avoir une équipe inscrite en championnat de football américain dans la catégorie Junior à 9 et/ou à 11 en régional ou national et/ou Cadet régional ou national</p> <p>En cas de manquement : <u>Sanction sportive</u> Pas d'équipe Junior à 9 et/ou à 11 ou cadet en championnat régional homologué ou national, rétrogradation de l'équipe senior en division inférieure la saison suivante</p> <p><u>Sanction financière</u> Forfait de l'équipe Junior 9 et/ou 11 ou Cadet : la moitié de la somme perçue sera remise à la fédération (<i>caisse de mutualisation « Jeunes »</i>) et l'autre moitié de la somme perçue sera remise à l'équipe adverse.</p> <table style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">J9 ou J11</td> <td style="text-align: center;">Cadet</td> </tr> <tr> <td>Forfait simple amende de :</td> <td style="text-align: center;">400 €</td> <td style="text-align: center;">200 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait général amende de :</td> <td style="text-align: center;">800 €</td> <td style="text-align: center;">400 €</td> </tr> </table>		J9 ou J11	Cadet	Forfait simple amende de :	400 €	200 €	Forfait général amende de :	800 €	400 €	<p>l'équipe adverse.</p> <table style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">J9 ou J11</td> <td style="text-align: center;">Cadet</td> </tr> <tr> <td>Forfait simple amende de :</td> <td style="text-align: center;">400 €</td> <td style="text-align: center;">200 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait général amende de :</td> <td style="text-align: center;">800 €</td> <td style="text-align: center;">400 €</td> </tr> </table>		J9 ou J11	Cadet	Forfait simple amende de :	400 €	200 €	Forfait général amende de :	800 €	400 €
	J9 ou J11	Cadet																	
Forfait simple amende de :	400 €	200 €																	
Forfait général amende de :	800 €	400 €																	
	J9 ou J11	Cadet																	
Forfait simple amende de :	400 €	200 €																	
Forfait général amende de :	800 €	400 €																	

Article 5 : Structuration de l'association sportive affiliée pour les championnats nationaux Junior à 9 et/ou 11 et Cadet

CRITERES 2010/2011 - 2011/2012	CRITERES 2012/2013 - 2013/2014									
<p>Le club doit tendre vers les critères de labellisation « Structuration » (cf voir annexe 3)</p> <p>Participation à toutes les rencontres de la saison En cas de manquement : <u>Sanction sportive</u> Forfait simple sur PO : l'impossibilité de participer aux play-offs la saison suivante Forfait général : voir amende</p> <p><u>Sanction financière (*)</u> Forfait de l'équipe Junior 9 et/ou 11 ou Cadet : la moitié de la somme perçue sera remise à la fédération (<i>caisse de mutualisation « Jeunes »</i>) et l'autre moitié de la somme perçue sera remise à l'équipe adverse.</p> <table style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">J9 ou J11</td> <td style="text-align: center;">Cadet</td> </tr> <tr> <td>Forfait simple amende de :</td> <td style="text-align: center;">400 €</td> <td style="text-align: center;">200 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait général amende de :</td> <td style="text-align: center;">800 €</td> <td style="text-align: center;">400 €</td> </tr> </table> <p><i>* Toute amende impayée au cours de la saison sportive qu'elle que soit sa nature, entrainera l'impossibilité pour toutes les sections du club de participer aux Play-offs.</i></p> <p>Eléments sportifs ♦ Se conformer au RPC FA, Article 8-2 : le jour de la rencontre.</p> <p><u>(2) Sanction :</u> <i>Au-delà de la demi-heure de retard de l'ARC, il sera dans l'obligation d'effectuer la chaîne ou ramasseur de balles durant le match. De plus, ils ne pourront pas figurer sur la feuille des licenciés, lors de cette même rencontre Toute absence constatée au début de la rencontre sera notifiée sur la feuille de match par l'arbitre principal pour action de la commission football américain. Si à l'heure du coup d'envoi prévu, l'ARC n'est pas présent, l'AP est en charge de vérifier si l'arbitre manquant est arrivé 30 minutes après l'heure officielle du coup d'envoi. Pour se faire les équipes ou l'AP prendront un temps mort afin de vérifier la présence ou l'absence de l'arbitre. Si l'absence est toujours constatée l'organisateur ainsi que les responsables de chaque équipe le notifieront sur la feuille de match à la mi-temps.</i></p>		J9 ou J11	Cadet	Forfait simple amende de :	400 €	200 €	Forfait général amende de :	800 €	400 €	<p>Le club doit remplir 90% des critères de labellisation « Structuration » (cf voir annexe 3), qui seront contrôlés par la commission de labellisation</p> <p>Participation à toutes les rencontres de la saison Idem</p> <p>Eléments sportifs ♦ Se conformer au RPC FA, Article 8-2 : le jour de la rencontre. ♦ Présenter 2 ARC dont, si possible et par catégorie, 1 ARC de l'âge de la catégorie concernée junior, cadet et minime, présents deux heures avant le coup d'envoi.</p> <p><u>(2) Sanction :</u> <i>Au-delà de la demi-heure de retard de l'ARC, il sera dans l'obligation d'effectuer la chaîne ou ramasseur de balles durant le match. De plus, ils ne pourront pas figurer sur la feuille des licenciés, lors de cette même rencontre Toute absence constatée au début de la rencontre sera notifiée sur la feuille de match par l'arbitre principal pour action de la commission football américain. Si à l'heure du coup d'envoi prévu, l'ARC n'est pas présent, l'AP est en charge de vérifier si l'arbitre manquant est arrivé 30 minutes après l'heure officielle du coup d'envoi. Pour se faire les équipes ou l'AP prendront un temps mort afin de vérifier la présence ou l'absence de l'arbitre. Si l'absence est toujours constatée l'organisateur ainsi que les responsables de chaque équipe le notifieront sur la feuille de match à la mi-temps.</i></p>
	J9 ou J11	Cadet								
Forfait simple amende de :	400 €	200 €								
Forfait général amende de :	800 €	400 €								

Article 6 : Listes des annexes

- Annexe 1 : Grille de mise en conformité des équipements
- Annexe 2.0 : Classement des installations sportives D1-D2
- Annexe 2.1 : Classement des installations sportives D3
- Annexe 2.2 : Tracé du terrain de football américain
- Annexe 3 : Niveau et critères de labellisation
- Annexe 4 : Feuille de statistiques
- Annexe 5 : Explication enregistrement des matchs
- Annexe 6 : Procédure d'arbitrage

M. Jean Luc DONIVAR
Responsable de la CFA

